



Criminalité et droit pénal

Résultats de l'enquête auprès des conducteurs motorisés 2008

Newsletter No 3/2008 du 25.08.2008

Usage fréquent du natel au volant

Plus de la moitié des usagers de la route admettent utiliser un téléphone cellulaire au volant. Près de deux tiers des conducteurs ne considèrent pas ce type d'utilisation comme une infraction grave. Un tiers des personnes affirment ne pas toujours mettre la ceinture de sécurité en conduisant, et la moitié lorsqu'elles sont assises à l'arrière du véhicule. Un pourcentage toujours plus faible de conducteurs indiquent avoir commis des excès de vitesse ou avoir conduit en état d'ébriété et le nombre de conducteurs adoptant le principe de ne pas boire d'alcool lorsqu'il faut prendre le volant est en augmentation continue. Tels sont les principaux résultats d'une enquête par téléphone auprès des conducteurs motorisés menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec le bureau de prévention des accidents (bpa).

[Texte, tableaux et graphique](#) (Actualités OFS, 25.08.2008, PDF, 290 Ko)

La majorité des conducteurs (53%) affirme avoir utilisé au moins une fois en 2007 un téléphone cellulaire en conduisant. En rapportant ce pourcentage uniquement aux 84% des personnes ayant utilisé un portable durant l'année, il s'élève à 63%. Plus de la moitié des automobilistes (53%) ayant appelé ou répondu à un appel en 2007 n'ont jamais utilisé un kit mains-libres, dispositif pourtant obligatoire en conduisant. A peine plus d'un quart (27%) de tous les conducteurs ont déjà utilisé un tel dispositif. Le pourcentage de répondants affirmant avoir envoyé un SMS au volant est de 11%, et celui d'en avoir lu de 20%.

Utilisation d'un cellulaire en conduisant pas considéré comme grave

Près de deux tiers des automobilistes (64%) estiment que l'utilisation d'un téléphone portable en conduisant n'est pas une infraction grave et ne devrait pas être systématiquement sanctionnée. Seuls 36% sont en faveur d'une interdiction complète des moyens de communication au volant. Pour comparaison, les

répondants sont 51% à estimer que tous les excès de vitesse devraient être sanctionnés. Ce pourcentage s'élève à 89% pour les conduites en état d'ébriété. Parmi les conducteurs souhaitant voir de tels comportements à risques systématiquement sanctionnés, certains les considèrent même comme criminels. Là aussi cependant, ils se montrent beaucoup plus compréhensifs à l'égard de l'utilisation du téléphone au volant : ils sont 9% à juger criminel un tel comportement à risques, contre 15% pour les excès de vitesse et 59% pour la conduite en état d'ébriété.

Ceinture de sécurité rarement attachée à l'arrière

Trois automobilistes sur 10 (31%) indiquent avoir effectué au moins une fois un déplacement en tant que conducteur en 2007 sans avoir attaché la ceinture de sécurité. 5% indiquent le faire quotidiennement. En tant que passagers avant, ils sont 21% à ne pas s'attacher systématiquement. Près de la moitié des conducteurs (47%) admettent ne pas toujours s'attacher en tant que passagers arrière.

Baisse continue des excès de vitesse et des conduites en état d'ébriété

Le pourcentage de conducteurs admettant avoir conduit l'année précédente en excès de vitesse ou en état d'ébriété est en constante diminution depuis 2001. Le taux de dépassement des vitesses autorisées est passé entre 2001 et 2008 de 79% à 75% sur les autoroutes, de 78% à 68% hors des localités, et de 53% à 41% à l'intérieur des localités. En matière de conduites alcoolisées, le pourcentage de conducteurs estimant avoir conduit l'année précédente avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,8‰ est passé de 21% en 2004 à 10% en 2008, et de 36% à 22% pour une alcoolémie de 0,5‰ ou plus. Le pourcentage d'automobilistes affirmant avoir adopté la stratégie consistant à ne pas consommer de l'alcool avant de conduire est passé de 40% en 2004 à 46% en 2008.

Publication en ligne des résultats de l'enquête auprès des conducteurs motorisés 2008

Les résultats du relevé 2008 de l'enquête auprès des conducteurs motorisés (ECoM) sont actuellement disponibles. Les tableaux relatifs à cette enquête ont été réactualisés et sont à disposition sur le portail statistique de l'OFS.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/04/01/01/06.html>

Ces données alimentent également une partie des indicateurs de la délinquance routière. Les indicateurs concernés ont été réactualisés et sont également à disposition sur le portail statistique de l'OFS.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/04/01/ind11.html>

L'enquête auprès des conducteurs motorisés (ECoM)

Après 2001, 2004 et 2006, l'enquête auprès des conducteurs motorisés (ECoM) a été réalisée pour la quatrième fois en 2008. Cette enquête par sondage a été commanditée par l'OFS en collaboration avec le bpa – bureau de prévention des accidents, et réalisée par téléphone par l'institut de sondage MIS Trend du 14 janvier au 31 mars 2008 auprès d'un échantillon aléatoire de 6000 personnes de 18 ans ou plus résidants en Suisse de façon permanente. Les thèmes abordés sont le respect des règles en matière de limitation de vitesse et de conduite en état d'ébriété, la probabilité de se faire contrôler par la police, la crainte d'un accident, l'appréciation de nouvelles dispositions réglant la circulation routière, ainsi que la fréquence des infractions, des contrôles de police, des sanctions et des accidents. Des questions relatives au port de la ceinture de sécurité et de l'utilisation de téléphones cellulaires en conduisant ont été introduites pour la première fois lors de ce dernier relevé. Le taux de participation à cette enquête s'est élevé à 76%. La marge d'erreur des résultats présentés ci-dessus est comprise entre 1% et 3%.

La fiche signalétique de l'enquête est disponible sur le portail statistique de l'OFS.

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/enq_BeMo/01.html

Renseignements

OFS, Section Criminalité et droit pénal CRIME

Steve Vaucher Ducommun, responsable du domaine délinquance routière

tél.: +41 32 713 69 61, steve.vaucher@bfs.admin.ch

bpa – bureau de prévention des accidents

Roland Allenbach, responsable recherche

tél.: +41 31 390 21 55, r.allenbach@bfu.ch

Le Portail statistique suisse

Domaine Criminalité et droit pénal dans le portail:

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19.html>

Page d'accueil de l'Office fédéral de la statistique:

<http://www.statistique.admin.ch>

Votre avis nous intéresse

Veuillez envoyer vos commentaires et demandes de renseignements à l'adresse suivante: crime@bfs.admin.ch

Recevez nos meilleures salutations

Office fédéral de la statistique

Section Criminalité et droit pénal CRIME

Inscription / Résiliation

Vous souhaitez vous abonner à ce service: [INSCRIPTION/MODIFICATION](#)

Vous souhaitez renoncer à ce service: [RESILIATION](#)